



Défaut de contrat de mandat

Par **LUCINDA57**, le **23/08/2013** à **09:06**

X, un des indivisaires, a fait visiter la propriété avec l'aide d'une agence immobilière Y qui n'avait pas tous les contrats de mandat signés par tous les indivisaires.

Il y a eu une offre d'achat faite par Z, que j'ai signée car j'étais persuadée avoir signé le 2ème contrat de mandat. (j'avais fait une offre 6 mois auparavant, offre à laquelle une de mes soeurs n'avait pas répondu, ni d'ailleurs n'avait pris la lettre recommandée).

A la suite de cela, le notaire me signifie que l'offre d'achat faite par Z vaut une vente et que Z peut nous traîner devant les tribunaux et réclamer des dommages et intérêts.

Je fais donc intervenir la SAFER (car je suis viticultrice et une partie des terrains de la propriété sont en AOC).

Je me retrouve à payer 32000 € de SAFER et 15000 € de frais d'agence.